

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
23/01/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-1763

1. Intitulé du projet

ILOT PARDIEU

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'ILOT PARDIEU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

représentée par PIM PARTICIPATIONS, Présidente de l'ILOT PARDIEU, elle même
représentée par Sylvie KLEBOTH, Présidente de PIM PARTICIPATIONS

RCS / SIRET

8 3 4 9 4 5 0 7 3 0 0 0 1 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 b Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager l'intérieur de l'îlot Pardieu en créant de nouveaux bâtiments pour accueillir diverses entreprises (industrielles, commerciales et de service). Ainsi, le projet prévoit l'aménagement d'environ 35 500m² d'activités, se répartissant en 12 bâtiments. et 60 logements sur 4000m². Il conserve le bâtiment actuellement occupé par le Crédit Agricole de France.

L'aménagement comprend également l'aménagement de parking au droit de chaque bâtiment, soit environ 137 places de stationnement et il prévoit le réaménagement du parking existant.

Une nouvelle voirie de raccordement à l'avenue Ernest Cristal est créée afin de faciliter la desserte des activités nouvellement implantées.

Des cheminements piétons sont également créés en lien avec la future infrastructure.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de requalifier le secteur et d'utiliser des espaces actuellement inoccupés par des bâtiments d'activité dans la continuité des activités existantes et en assurant une certaine cohérence avec le reste du quartier de la Pardieu dans lequel il s'insère.

Des cheminements piétons seront aménagés au droit de la nouvelle voie créée.

Des plantations sont prévues afin de participer à l'insertion paysagère du projet et la qualité architecturale du projet sera soignée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrassements comprennent :

- Le dégagement des emprises,
- Le décapage de la terre végétale,
- Les terrassements pour la réalisation de la voirie et les fondations des bâtiments.

Les matériaux extraits seront réemployés, en partie, pour le remodelage des zones à paysager. Tous les matériaux excédentaires impropres à une réutilisation en remblais techniques seront évacués.

Les matériaux sains permettant une réutilisation en remblais au sens du Guide des Terrassements Routiers (GTR) seront mis en dépôt provisoire dans l'emprise des travaux pour être valorisés en remblais des plates-formes ou réseaux enterrés.

Le projet comprend également la démolition des bâtiments existants hormis celui du Crédit Agricole de France.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit plusieurs phases d'aménagement avec une première phase dans l'angle formé par l'A75 et l'avenue Ernest Cristal.

S'agissant d'une zone accueillant actuellement des activités, le projet va conduire à densifier le nombre d'activités tout en préservant la qualité architecturale et paysagère du site.

Le projet prévoit la construction de 12 bâtiments représentant environ 35500m² de surface de plancher, 60 logements sur 4000m², il crée 137 places de parking et réaménage le plus grand parking existant, et il crée une nouvelle voie de desserte pour mieux irriguer cette zone (des discussions ont déjà été amorcées avec la Métropole de Clermont pour obtenir un accord sur un futur raccordement à l'avenue Ernest Cristal. Les études techniques sont en cours pour définir les modalités de raccordement mais la Métropole n'a pas émis d'objection à ce jour).

Le projet prévoit de conserver le bâtiment actuellement occupé par le Crédit Agricole de France.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure à ce jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiments (11 bâtiments R+4 et 1 bâtiment R+3) - Surface de plancher totale	35 500 m ²
Places de stationnement créées	137

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier de la Pardieu,
63100 Clermont-Ferrand

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 13' 78" 03 Lat. 45° 76' 09" 65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Clermont-Ferrand

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Clermont Communauté approuvé le 18 octobre 2013. PPBE du Conseil Départemental du Puy de Dôme approuvé en décembre 2013. PPBE de l'Etat approuvé par arrêté préfectoral le 24 septembre 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Pi agglomération Clermontoise approuvé le 08 juin 2016 (crue et débordement lent de cours d'eau) Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1,7 km du site ZSC "Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes" (FR8301035).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un quartier déjà urbanisé où les continuités écologiques sont inexistantes dues à la proximité avec l'A75 et de l'avenue Ernest Cristal; et où la diversité biologique est très faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré la proximité avec le site Natura 2000 ZSC « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (FR8301035), l'enclavement du projet dans le tissu urbain est trop important pour permettre des échanges avec le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur des terrains déjà aménagés (siège du Crédit agricole, pépinière d'entreprises...)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant de nature à aménager des logements, des bureaux et des commerces à la place de bâtiments d'entreprises existant. Des déplacements sont déjà induits par les activités existantes, le trafic supplémentaire ne sera pas significatif et limité au nombre de places de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à émettre du bruit (commerces, bureaux, logements). En revanche, sa proximité avec l'A75 et l'avenue Ernest Cristal soumet le quartier à des nuisances sonores dont le projet devra tenir compte. Les logements ont d'ailleurs été éloigné le plus possible de l'A75.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à émettre des nuisances olfactives (commerces, bureaux, logements).</p> <p>En revanche, sa proximité avec l'A75 et l'avenue Ernest Cristal soumet le quartier à des nuisances olfactives (gaz d'échappement).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne bénéficiera que d'un éclairage des voiries, des parkings et des entrées des bâtiments (pour des raisons de sécurité). Il en modifiera pas les conditions d'éclairage existantes</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se raccordera au réseau de collecte existant et bénéficiera des installations existantes</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les logements, commerces et les activités bureautiques seront sources de déchets non dangereux. Donc aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'écart de périmètre de protection de monument historique et fera l'objet d'un parti d'aménagement paysager de qualité pour garantir son intégration paysagère. Pour rappel, le projet s'insère dans une zone déjà aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification de la nature des sols n'est engendrée par le projet. Celui-ci ne se localise pas à proximité d'activité agricole ou sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation des travaux intègre un ensemble de mesures assurant la préservation de l'environnement :

- la gestion des déchets,
- la gestion des eaux pluviales,
- la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles,
- la sensibilisation des entreprises amenées à intervenir,
- l'information des populations.

En exploitation, le projet présente des impacts nuls sur les eaux pluviales. Ces dernières seront rejetées dans le réseau communautaire.

Le projet s'est doté d'un parti architectural et paysager qui permet d'optimiser l'intégration du projet dans son environnement, en respectant la cohérence avec le quartier de la Pardieu et en réservant d'importants espaces paysagers entre les bâtiments (cf annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que le projet s'inscrit dans une zone déjà aménagée, au sein d'un tissu urbain dense et sans enjeu écologique il ne présente pas d'impact majeur sur l'environnement dont il ne nous paraît pas nécessaire de le soumettre à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Évaluation des sensibilités du milieu naturel - 6.1 partie Milieu naturel Annexe 2: Connaissance des déplacements - 6.1 partie Nuisances

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Braize

le, 14/01/2019

Signature



ANNEXES OBLIGATOIRES



Table des matières

I. Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	3
II. Annexe 2 : Plan de situation	4
III. Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation / carte de localisation des prises de vues ...	5
IV. Annexe 4 : Plan des abords.....	7
V. Annexe 5 : Plans du projet.....	7

I. ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

La Pacaudière

Code postal

3 3 6 0

Localité

BRAIZE

Pays

France

Tél

443552122

Fax

Courriel

eric.schaeffer@pimparticipations.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SCHAEFFER

Prénom

Eric

Qualité

Directeur immobilier

Tél

443552122

Fax

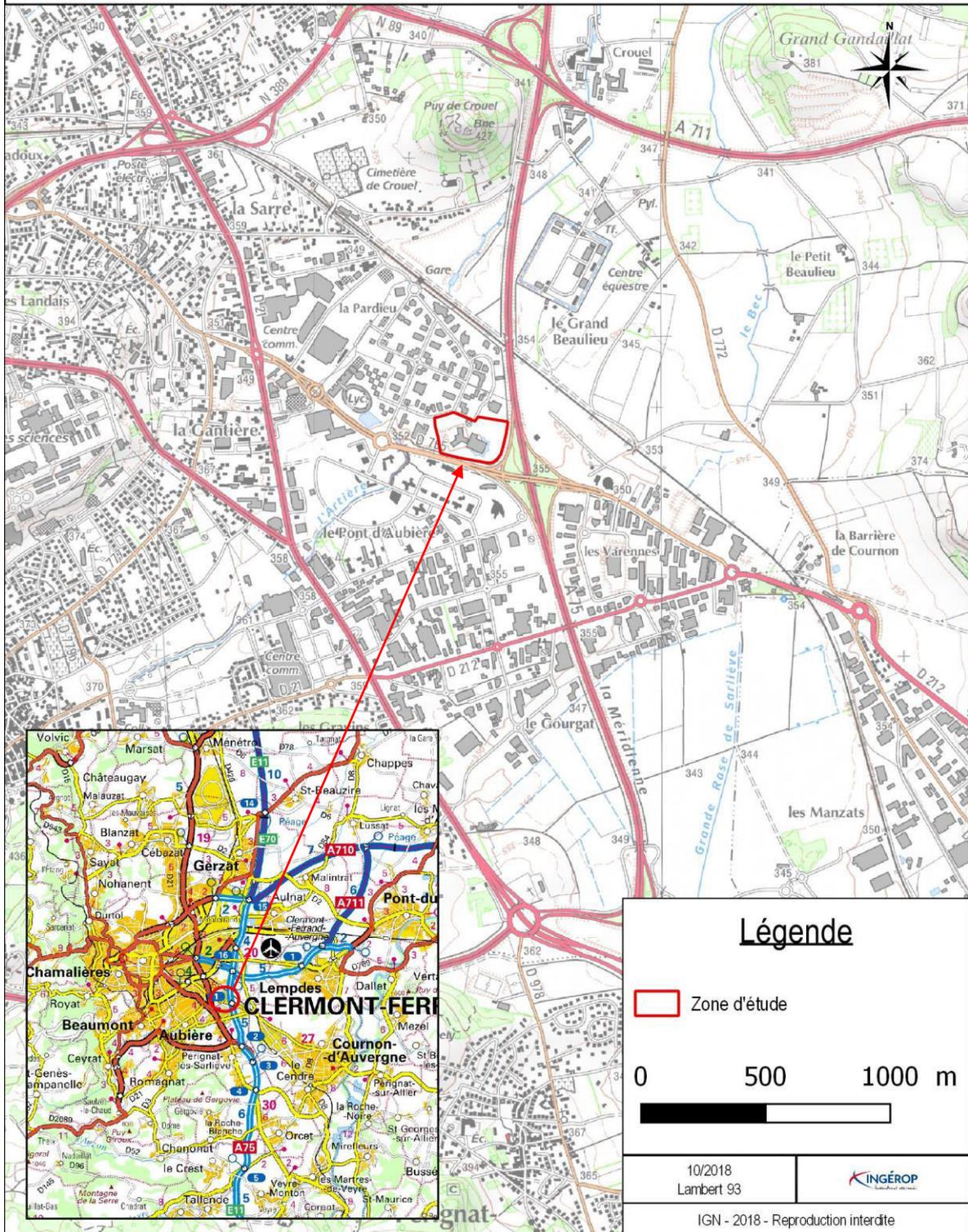
Courriel

eric.schaeffer@pimparticipations.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

II. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

PLAN DE SITUATION



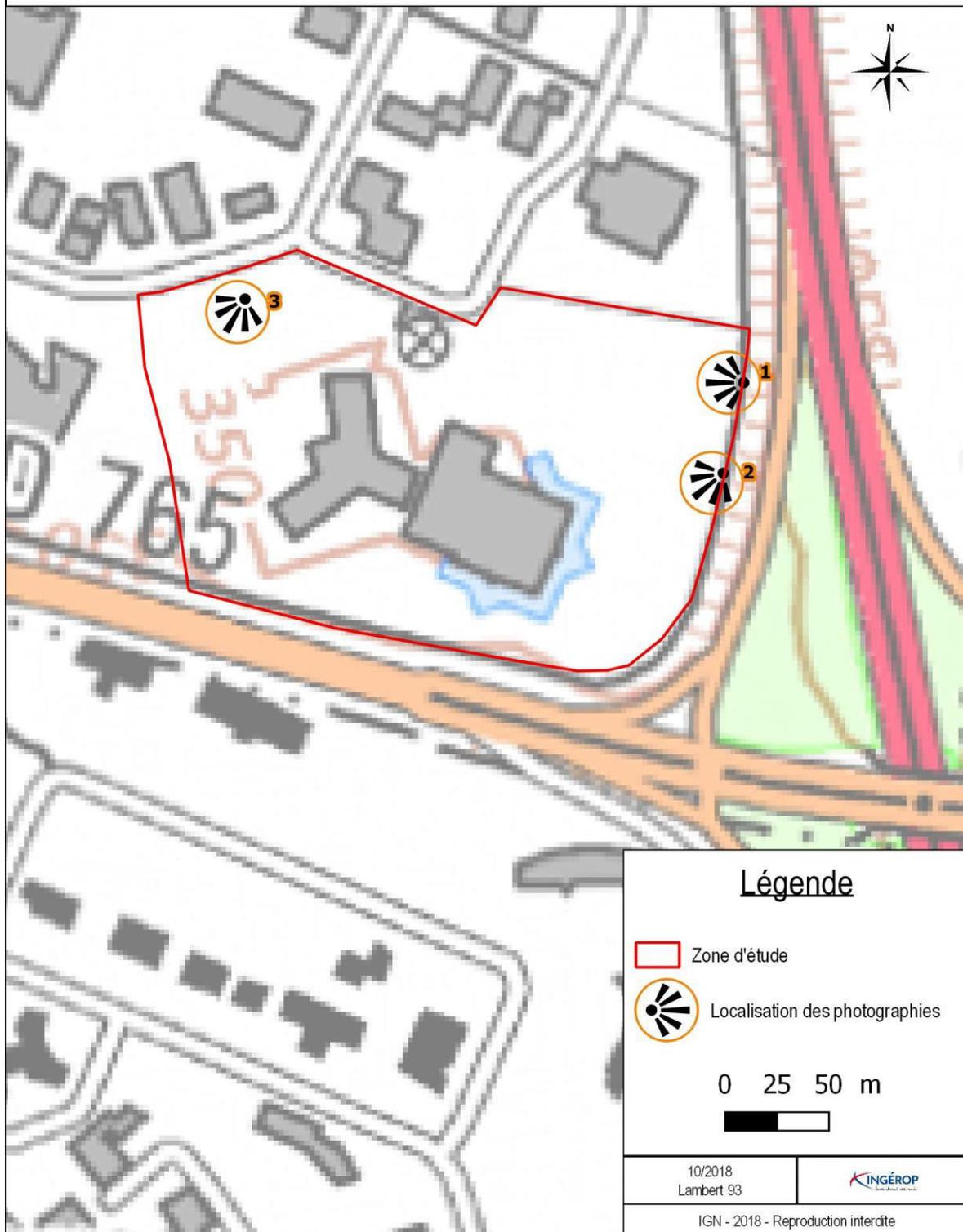
III. ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION / CARTE DE LOCALISATION DES PRISES DE VUES

Photographies de la zone d'implantation

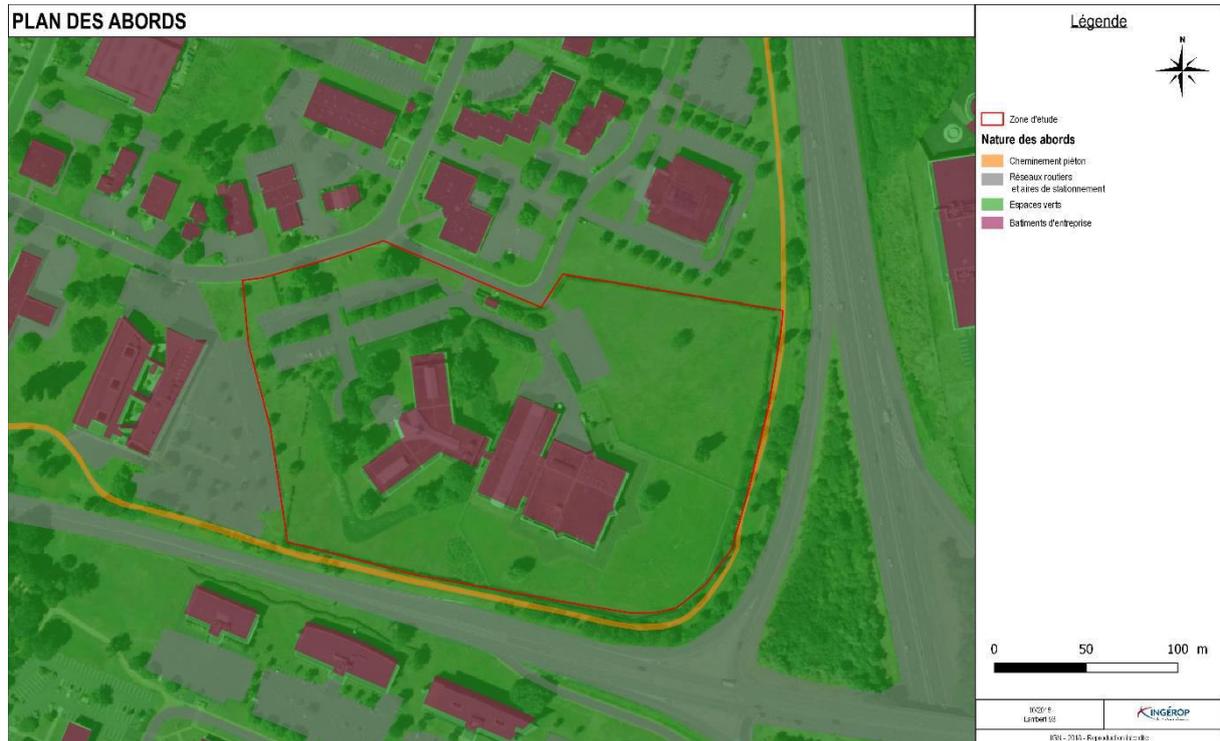


Ingérop, 17 octobre 2018

LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES



IV. ANNEXE 4 : PLAN DES ABORDS



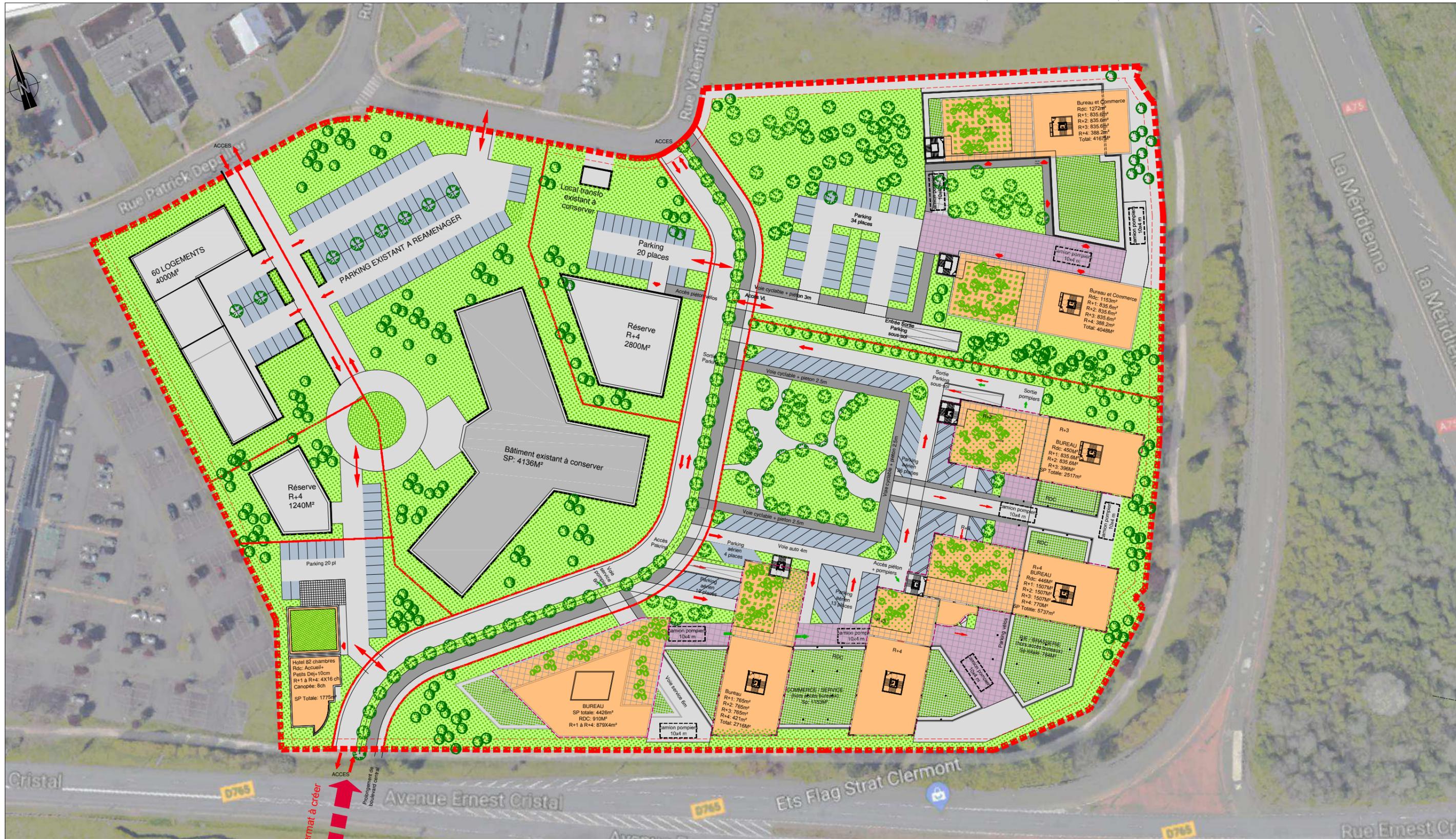
V. ANNEXE 5 : PLANS DU PROJET

Surface du terrain: 27555m²
 Surface de plancher totale: 39499m², dont existant 4136m² à conserver



COMPLEXE IMMOBILIER
 LA PARDIEU
 10 Rue Valentin Haüy
 63000 CLERMONT-FERRAND

PLAN DE MASSE 1-1000
 modifié le 06-12-2018



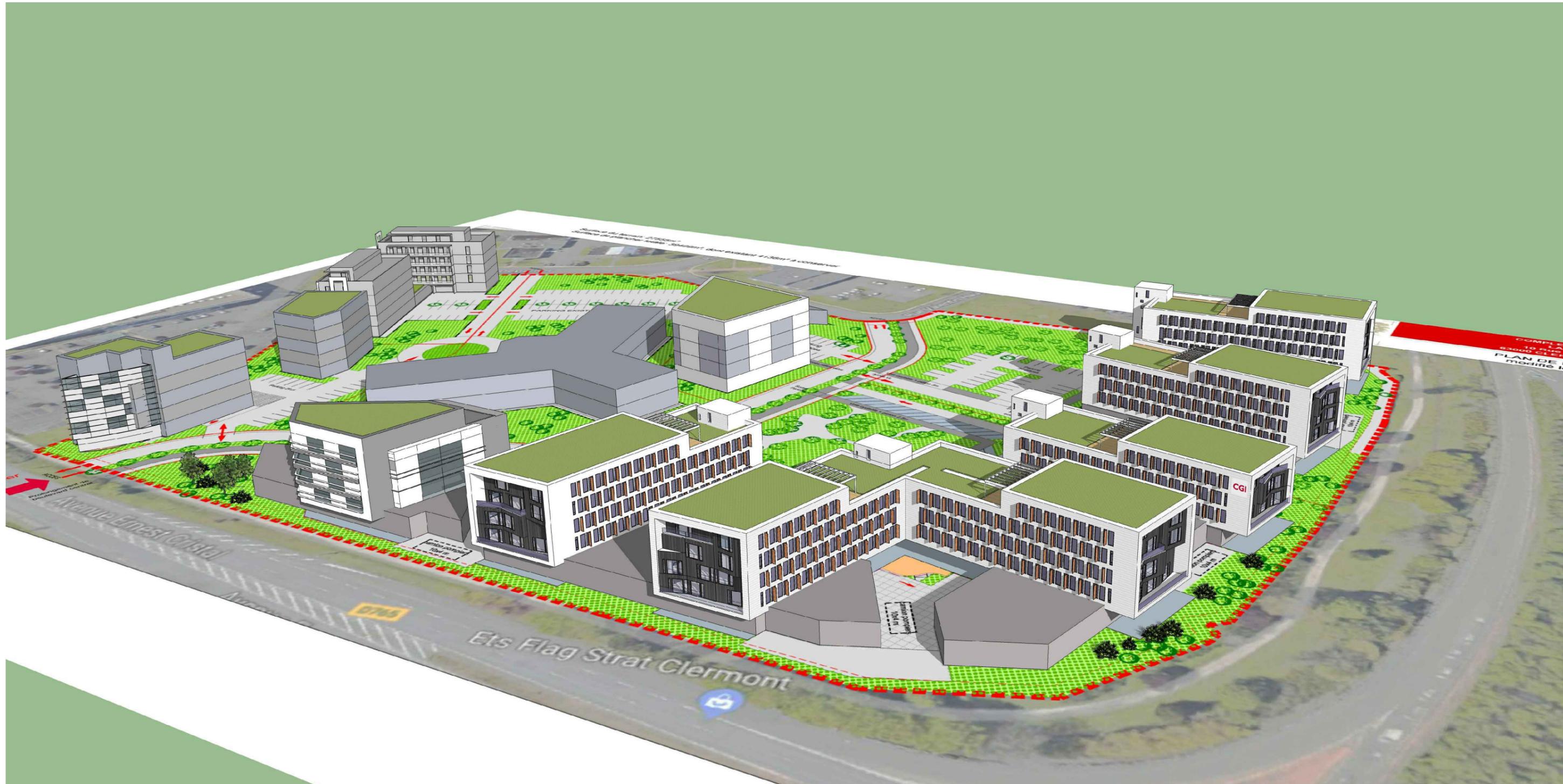
N° 175494
 PA 08 d.dwg
 DATE: 06-06-2017
 ARCHITECTE : A.F. DESSINATEUR: J.H.





COMPLEXE IMMOBILIER
LA PARDIEU
10 Rue Valentin Haüy
63000 CLERMONT-FERRAND

PERSPECTIVES
Modifié le 06-12-2018



N° 175494

PA 08 b.dwg

DATE: 06-06-2017

ARCHITECTE : A.F. DESSINATEUR: J.H

archi 3a
CORNET - FELGINES - CHEVALLIER

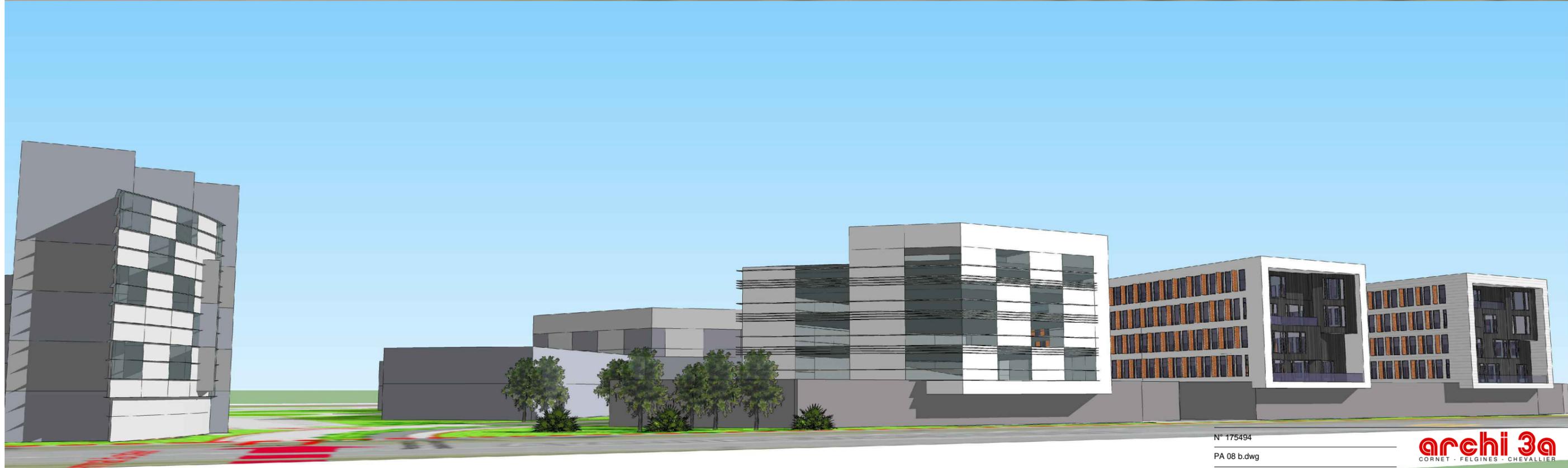
9, rue Didier Daurat
Z.I. Brezet Est
63100 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 92 12 00
contact@archi3a.fr

CE DOCUMENT EST PROPRIÉTÉ D'ARCHISA
IL NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI REPRODUIT SANS AUTORISATION - DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS



COMPLEXE IMMOBILIER
LA PARDIEU
10 Rue Valentin Haüy
63000 CLERMONT-FERRAND

PERSPECTIVES
Modifié le 06-12-2018



N° 175494

PA 08 b.dwg

DATE: 06-06-2017

ARCHITECTE : A.F.

DESSINATEUR: J.H

archi 3a
CORNET - FELGINES - CHEVALLIER

9, rue Didier Daurat
Z.I. Brezet Est
63100 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 92 12 00
contact@archi3a.fr

CE DOCUMENT EST PROPRIÉTÉ D'ARCHISA
IL NE PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI REPRODUIT SANS AUTORISATION - DROITS D'AUTEUR RÉSERVÉS

AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE



Table des matières

I.	Annexe 1 : Évaluation des sensibilités du milieu naturel	3
I.1.	Bibliographie.....	3
I.1.1.	Protection et inventaire du milieu naturel.....	4
I.2.	Visite de terrain	13
I.2.1.	Expert, conditions météorologiques et date de prospection	13
I.2.2.	Limites	13
I.2.3.	Méthode d’inventaire appliquée.....	13
I.2.4.	Résultats des inventaires.....	16
I.2.5.	Corridor écologique.....	21
I.2.6.	Synthèse des résultats des inventaires	22
I.3.	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.....	22
I.3.1.	Localisation des sites Natura 2000	22
I.3.2.	Site Natura 2000 ZSC « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes ».....	24
I.3.3.	Évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000	26
I.3.4.	Synthèse des incidences du projet sur l’état de conservation des sites	27
II.	Annexe 2 : Effet du projet sur les déplacements	28
II.1.	Document de planification des déplacements.....	28
II.1.1.	Plan de Déplacements d’Entreprise ou d’Administration	28
II.1.2.	Plan de déplacement urbain	28
II.2.	Les axes de transport au droit du site	30
II.2.1.	Transports en commun	30
II.2.2.	Réseaux routiers structurant.....	31
II.3.	Induction de trafic liée au projet.....	31

Table des illustrations

Figure 1 :	Comblement des anciens bassins.....	7
Figure 2 :	Habitats EUNIS.....	18
Figure 3 :	Extrait du SRCE Auvergne	21
Figure 4 :	Localisation des sites Natura 2000	23
Figure 5 :	Plan de déplacement urbain de l’agglomération clermontoise	29

I. ANNEXE 1 : ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DU MILIEU NATUREL

I.1. Bibliographie

L'analyse bibliographique présente les différentes espèces connues au droit de la zone d'étude ainsi que les zonages d'inventaires et de protection relatifs au milieu naturel.

Ces informations se basent sur les données collectées par différents organismes en lien avec l'environnement :

- Données faunistiques communales de la LPO,
- Données d'inventaire des ZNIEFF les plus proches, si pertinence :
 - o ZNIEFF de type 1 « Puy de Crouel » (830015165),
 - o ZNIEFF de type 1 « Puy long – d'Anzelle et de bane » (830005667),
 - o ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Limagne occidentale » (830007460).

Pour les groupes faisant l'objet d'une protection systématique (avifaune, amphibiens, reptiles et chiroptères), seul l'enjeu patrimonial sera détaillé.

L'enjeu patrimonial est caractérisé selon la classification de l'UICN.

Classification UICN		
Non évaluée	NE	Espèces sans enjeu
Non applicable	NA	
Données insuffisantes	DD	
Préoccupation Mineure	LC	Espèces menacées
Quasi menacée	NT	
Vulnérable	VU	
En danger	EN	Espèces éteintes
En danger critique	CR	
Eteinte au niveau régionale	RE	
Eteinte au niveau sauvage	EW	
Eteinte au niveau mondial	EX	

Les espèces menacées (classifications VU, EN et CR) seront considérées comme présentant un enjeu patrimonial.

Les espèces éteintes ne seront, en principe, pas rencontrées sur la zone d'étude.

I.1.1. Protection et inventaire du milieu naturel

A. Périmètre de protection

La zone d'étude se situe à moins de 3 km du site Natura 2000 ZSC « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (FR8301035).

L'étude de son interrelation avec la zone d'étude est présentée au chapitre I.3.

B. Périmètre d'inventaire

Trois ZNIEFF sont présentes aux abords de la zone étudiée :

- ZNIEFF de type 1 « Puy de Crouel » (830015165),
- ZNIEFF de type 1 « Puy long – d'Anzelle et de bane » (830005667),
- ZNIEFF de type 1 « Puy d'Aubière » (830020062),
- ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Limagne occidentale » (830007460).

■ ZNIEFF de type 1 « Puy de Crouel »

Ce petit puy se dresse en pleine banlieue clermontoise. Il s'agit en fait d'un neck basaltique comportant des pentes calcaires.

Le sommet du puy, totalement dégarni, permet à des pelouses pionnières basiphiles de l'Alyso-Sedion (milieu déterminant) de se développer. En mosaïque avec ces milieux, le Xerobromion (pelouses calcicoles xérophiles), constitue également un milieu déterminant.

Les pentes dégagées du puy offrent des conditions favorables au Mesobromion, mêlé à des fourrés de recolonisation à Chèvrefeuille étrusque.

Le bas du puy est envahi en grande partie par des friches auxquelles succèdent, au pied du monticule, des vergers, vignes et jardins potagers.

Le flore, typique des coteaux calcaires, comporte notamment l'Hélianthème de Saule, espèce protégée.

Le puy de Crouel présente un intérêt à la fois géologique et botanique et constitue un des derniers îlots naturels au sein d'une zone de plus en plus industrialisée et urbanisée.

Elle référence 7 espèces de plantes et 1 espèce d'orthoptère protégées.

■ **ZNIEFF de type 1 « Puy long – d’Anzelle et de bane »**

Cette ZNIEFF est un regroupement trois coteaux xéothermiques situés en Limagne à l’Ouest de l’agglomération de Clermont-Ferrand, le site repose sur des roches argilo-calcaires avec quelques îlots pépéritiques.

La flore, d’une grande richesse, comporte pas moins de 9 espèces protégées, pour la plupart à affinités méditerranéennes.

Chauds et semi-ouverts, les milieux abritent un grand nombre d’oiseaux, qui trouvent ici un refuge dans le contexte des grandes cultures limagnaises. On observe en particulier la Huppe fasciée et la Caille des blés (liste rouge régionale), la Faucon crécerelle (espèces à surveiller), et le Bruant ortolan (espèce en déclin).

L’inventaire de l’entomofaune montre l’extrême richesse en lépidoptères avec plus de 200 espèces inventoriées. Tout comme pour les végétaux, le site abrite de nombreuses espèces typiques des coteaux chauds et sec de Limagne, en particulier l’Hermite, espèce méridionale inscrite sur la liste rouge régionale.

Ce site constitue un îlot relictuel de biodiversité dans un environnement soumis à un urbanisation et une agriculture intensive.

Elle référence 7 espèces d’insectes, 8 espèces d’oiseaux et 33 espèces de plantes protégées.

■ **ZNIEFF de type 1 « Puy d’Aubière »**

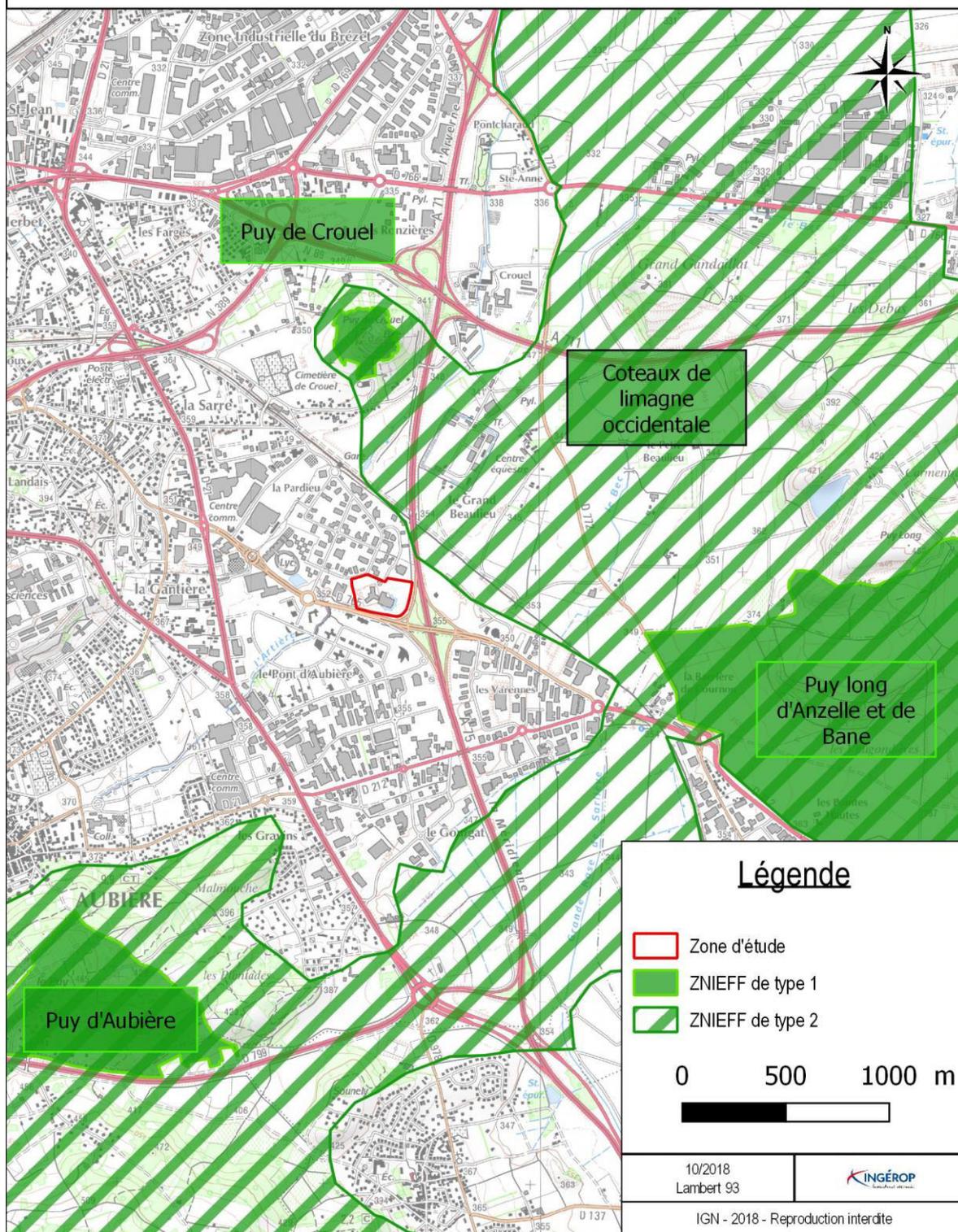
Aucune information n’est disponible.

■ **ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Limagne occidentale »**

Cette ZNIEFF correspond à une longue bande collinéenne Nord-Sud, exposée au soleil et à la sécheresse. Il s’agit d’une zone intermédiaire entre la plaine de Limagne et les secteurs d’altitude de l’Ouest du département. Ce territoire est fortement marqué par l’influence urbaine où l’agriculture a du mal à y trouver sa place.

Il y a aucune description des espèces en présence.

LOCALISATION DES ZNIEFF



C. Zones humides

Aucune zone humide n'est identifiée par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes au droit de la zone d'étude.

La représentation d'eau sur les différentes cartes disponibles sur Géoportail ou Googlemap s'explique par l'historique d'occupation. Avant l'installation du siège du Crédit Agricole, un Datacenter était présent, l'eau servait au refroidissement des salles des serveurs. La visite sur site à confirmer le remblaiement de ces bassins.

Figure 1 : Comblement des anciens bassins



D. Avifaune

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie 251 espèces sur le territoire de Clermont-Ferrand.

Les espèces présentant des sensibilités relatives à leurs conversations sont des espèces inféodées au milieux aquatiques (Chevalier arlequin, Échasse blanche, Goéland marin, Marouette ponctuée ...).

Aucun milieu aquatique n'est présent sur la zone d'étude.

E. Mammifères

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les mammifères déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les mammifères						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge en France métropolitaine	Liste Rouge en Auvergne	Protection nationale	Directive "habitat faune flore"	Convention de Bern
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	LC	LC	-	-	III
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	III
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC	LC	-	-	-
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC	LC	-	-	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	LC	LC	-	-	III
<i>Crocivura russula</i>	Crocivure musette	LC	LC	-	-	III
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC	LC	X	-	III
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	III
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson	LC	LC	X	-	III
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	LC	LC	-	-	III
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	-	-	-
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	LC	-	-	III
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre	LC	LC	-	-	III
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	LC	LC	X	II	II
<i>Martes martes</i>	Martre	LC	LC	-	V	III
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	LC	LC	-	-	-
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	LC	LC	-	-	III
<i>Mustela putorius</i>	Putois	NT	NT	-	V	III
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA	-	-	-
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	LC	LC	-	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	LC	-	-	-
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	NA	NA	-	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-

F. Reptiles

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les reptiles déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les reptiles					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Faune Flore Habitat	Convention de Bern	Liste rouge de France métropolitaine
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Article 1	-	III	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Article 1	-	II	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Article 1	IV	II	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Article 1	-	III	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	-	-	III	NA
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Article 2	-	III	LC

Il n'existe pas de liste rouge régionale pour les reptiles en Auvergne.

G. Amphibiens

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les amphibiens déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les amphibiens						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Faune Flore Habitat	Convention de Bern	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Article 1	IV	II	LC	LC
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	Article 2	-	-	LC	NT
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Article 1	-	III	LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Article 1	-	III	LC	LC
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	Article 1	-	III	LC	LC

H. Odonates

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les odonates déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les odonates			
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne
Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	LC	LC
Anax imperator	Anax empereur	LC	LC
Anax parthenope	Anax napolitain	LC	LC
Sympecma fusca	Leste brun	LC	LC
Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC
Calopteryx xanthostoma	Caloptéryx occitan	LC	LC
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC
Ischnura elegans	Agrion élégant	LC	LC
Chalcolestes viridis	Leste vert occidental	LC	LC
Libellula depressa	Libellule déprimée	LC	LC
Libellula fulva	Libellule fauve	LC	LC
Orthetrum albistylum	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	LC	LC
Sympetrum fonscolombii	Sympétrum de Fonscolombe	LC	LC
Sympetrum flaveolum	Sympétrum jaune d'or	NT	NT
Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	LC	LC
Sympetrum striolatum	Sympétrum fascié	LC	LC

I. Rhopalocères

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les rhopalocères déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les rhopalocères						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Faune Flore Habitats	Convention de Bern	Liste rouge de France métropolitaine	Listre rouge Auvergne
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	-	LC	LC
<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	-	-	-	LC	LC
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la ronce	-	-	-	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	-	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	-	-	-	LC	LC
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de l'esparcette	-	-	-	LC	LC
<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la faucille	-	-	-	LC	LC
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des coronilles	-	-	-	LC	LC
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des cytises	-	-	-	LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	-	-	LC	LC
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du thym	-	-	-	LC	LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	-	-	-	LC	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	-	-	LC	LC
<i>Polyommatus coridon</i>	Argus bleu-nacré	-	-	-	LC	LC
<i>Cacyreus marshalli</i>	Argus des pélargoniums	-	-	-	NA	NA
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	-	-	LC	LC
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	-	-	-	LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	-	-	LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	-	-	-	LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	-	LC	LC
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des anthyllides	-	-	-	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi deuil	-	-	-	LC	LC
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	-	-	LC	LC
<i>Colias alfacaeniensis</i>	Fluoré	-	-	-	LC	DD
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	-	-	-	LC	LC
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois	-	-	-	LC	LC
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	-	-	-	LC	LC
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque	-	-	-	LC	LC
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sangisorbes	-	-	-	LC	LC
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent	-	-	-	LC	LC
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	-	-	-	LC	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	-	LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	-	LC	LC
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du genêt	-	-	-	LC	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	-	LC	LC
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	-	-	-	LC	-
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	-	-	-	LC	LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	-	-	-	LC	LC
<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'ajonc	-	-	-	LC	LC
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	-	-	LC	LC
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	-	-	-	LC	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	-	-	-	LC	LC
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	-	-	-	LC	LC
<i>Pieris manii</i>	Piériide de l'ibéride	-	-	-	LC	LC
<i>Leptidea sinapis</i>	Piériide du lotier	-	-	-	LC	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piériide de la rave	-	-	-	LC	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piériide du chou	-	-	-	LC	LC
<i>Pieris napi</i>	Piériide du navet	-	-	-	LC	LC
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	-	-	-	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	-	LC	LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le Diable	-	-	-	LC	LC
<i>Brintesia circe</i>	Silène	-	-	-	LC	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	-	LC	-
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	-	-	-	LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	-	-	LC	LC
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	-	LC	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	-	LC	LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	-	LC	LC

J. Orthoptères

L'atlas communal de la LPO Auvergne identifie les orthoptères déjà observés sur le territoire communal de Clermont-Ferrand :

Synthèse des protections en vigueur pour les orthoptères (données bibliographiques)		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste Rouge Auvergne
<i>Aiolopus strepens</i>	Aïolope automnale	LC
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Aïolope émeraudine	NT
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	LC
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	LC
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC
<i>Calliptamus barbarus</i>	Criquet de Barbarie	LC
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	LC
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	LC
<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	Criquet des clairières	LC
<i>Omocestus raymondi</i>	Criquet des garrigues	EN
<i>Omocestus petraeus</i>	Criquet des grouettes	EN
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC
<i>Chorthippus mollis mollis</i>	Criquet des pelouses	LC
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des roseaux	LC
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC
<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	LC
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC
<i>Bicolorana bicolor</i>	Decticelle bicolore	LC
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	-
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes	LC
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	LC
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC
<i>ssp. pellucens</i>	Grillon d'Italie	-
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	LC
<i>Sphingonotus caeruleus caeruleus</i>	Oedipode aigue-marine	NT
<i>O. c. caerulescens</i>	Oedipode turquoise	LC
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	LC
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Pholidoptère cendrée	LC

I.2. Visite de terrain

I.2.1. Expert, conditions météorologiques et date de prospection

Une visite de terrain a été réalisée le 17 octobre 2018, par Genevois Alice, experte écologue au sein du bureau d'étude Ingérop. Cette visite a été faite par beau temps avec une température de 16°C.

I.2.2. Limites

En raison de la date de démarrage de la mission, la visite sur le terrain ne reflète pas la globalité des espèces floristiques et faunistiques pouvant être présentes sur la zone d'étude. Pour certains taxons cette période n'est plus du tout propice à l'observation d'individus.

Le taxon des chiroptères n'a pas fait l'objet d'écoute nocturne.

I.2.3. Méthode d'inventaire appliquée

Les inventaires de terrain ont pour but de décrire au mieux le milieu au droit du projet et d'apporter plus de précisions sur les enjeux et les sensibilités liés au site par rapport aux inventaires existants.

Ces inventaires couvrent :

- Les habitats : déterminés et cartographiés selon la typologie Corine Biotope et EUNIS en évaluant les correspondances avec les habitats des cahiers d'habitats ;
- La flore : inventoriée afin d'identifier les espèces à enjeux (espèces d'intérêt communautaire ou protégées...) et les espèces envahissantes (Renouée du Japon, etc.) ainsi que de caractériser les habitats ;
- La faune : identification des espèces présentes sur la zone (mammifères, avifaune, amphibiens, reptiles, insectes, etc.) et mise en évidence des espèces présentant un enjeu réglementaire.

A. Inventaire de la flore

L'inventaire de la flore s'organise en 3 étapes majeures :

- Pré-délimitation : Ce travail s'effectue en recueillant les données des références bibliographiques existantes. Ce travail préalable permet d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux de conservation et/ou bénéficiant d'un statut de protection. Cette étape s'appuie sur la photo-interprétation ;
- Définition méthodologique : Il s'agit là d'élaborer un plan d'échantillonnage de la végétation par strate d'occupation (strate herbacée, arbustive, arborescente). Afin d'optimiser les chances de déceler la présence d'espèces à enjeu, les données entre leurs exigences écologiques, et la prédéfinition des formations végétales en présence ;

- Parcours d'échantillonnage : L'expert sillonne les formations végétales en insistant sur les milieux les plus favorables à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial et/ou protégées.

Sur chaque station, les espèces identifiées se voient attribuer un indice d'abondance/dominance, basé sur l'échelle de Braun Blanquet, afin de quantifier l'importance des populations dans le milieu et d'identifier les espèces caractéristiques :

- + : individus rares (ou très rares) et recouvrement très faible ;
- 1 : individus assez abondants, mais recouvrement faible ;
- 2: individus très abondants, recouvrement au moins 1/20 ;
- 3: nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/4 à 1/2 ;
- 4: nombre d'individus quelconque, recouvrement 1/2 à 3/4 ;
- 5: nombre d'individus quelconque, recouvrement plus de 3/4.

INDICE BRAUN BLANQUET	
+	
1	
2	
3	
4	
5	

Des compléments peuvent également être ajoutés lors des observations réalisées entre stations en cas par exemple de découverte d'une station localisée d'espèces protégées.

B. Inventaire des Habitats

Les habitats sont déterminés à partir de photo-interprétation et des relevés floristiques, ils sont affinés en fonction des observations sur site.

La caractérisation des habitats se base sur les référentiels EUNIS et Corine Biotope en déterminant la sous division correspondante la plus précise pour chaque type d'habitats.

Les habitats identifiés sont décrits et les correspondances avec les habitats d'intérêt communautaire (cahiers d'habitats Natura 2000) sont également précisées pour les milieux concernés.

Des indications peuvent également être données sur l'état de conservation (bon état, dégradé, menacé) et la dynamique (habitat en expansion, fermeture de l'habitat, climax) des habitats observés.

C. Avifaune

Le protocole d'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA), qui consiste à noter les contacts auditifs ou visuels de tous les oiseaux à partir de points d'observation dans un rayon d'environ 100 mètres, est utilisé.

Les IPA sont répartis en fonction des secteurs géographiques afin d'échantillonner toutes les typologies d'oiseaux (forestiers, milieux agricoles, milieux humides, habitats anthropiques). Chaque session d'écoute dure 20 minutes afin d'avoir la meilleure représentativité du cortège avifaunistique en présence.

D. Amphibiens

Les amphibiens sont détectés grâce à un ensemble de méthodes complémentaires :

- **Détection visuelle** : recherche des espèces pendant la période de reproduction à l'aide d'un projecteur, de jour et de nuit. Cette méthode vaut à la fois pour les anoures (grenouilles et crapauds) que pour les urodèles (tritons, salamandres).
- **Détection auditive** : recherche et écoute des chants des espèces d'anoures le long d'un trajet nocturne avec positionnement de points d'écoute.
- **Détection des pontes** : Recherche et identification des pontes grâce à leurs formes, leurs densités, leurs lieux d'accroche ...

Aucun système de nasses n'a été mis en place. Des photographies sont réalisées afin d'affirmer l'identification et d'illustrer les documents de rendus.

E. Reptiles

L'inventaire des reptiles est réalisé selon trois modes opératoires complémentaires :

- Principalement, la recherche à vue où la prospection, qualifiée de semi-aléatoire, qui s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en insolation (lisières, bordures de pistes, talus, pierriers, murets, etc.). Cette dernière est systématiquement accompagnée d'une recherche à vue dite « à distance » où l'utilisation de jumelles s'avère indispensable pour détecter certaines espèces farouches, notamment les couleuvres ;
- La recherche d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs rocheux, souches, débris, etc., et en regardant dans les anfractuosités ;
- Enfin, une recherche minutieuse d'indices de présence tels que les traces (mues, fèces) au niveau des gîtes, ou les individus écrasés sur les axes routiers principaux ou secondaires.

Les inventaires ciblent tout particulièrement plusieurs entités écologiques intéressantes pour les mœurs du cortège herpétologique local (disponibilité en gîtes, en zones de chasse et en zones refuges).

F. Mammifères

Les relevés des mammifères terrestres sont basés sur des observations aux jumelles. Un cheminement aléatoire est également réalisé afin d'optimiser la rencontre avec ce taxon.

Les indices de vies (poils, fèces, empruntes, ossements...) sont recherchés afin de faciliter l'identification des espèces présentes sur la zone d'étude.

G. Rhopalocères

Pour les papillons de jour et les odonates, les inventaires sont menés à vue par cheminements semi-aléatoires au sein des milieux favorables aux groupes. Les individus adultes sont identifiés à vue à l'aide de jumelles ou par capture à l'aide d'un filet à insectes. Les individus capturés sont, dans ce cas, relâchés après identification. Les indices permettant de préciser le statut des espèces patrimoniales sont notés : cœur copulatoire, individus émergents, présence d'œufs, etc.

H. Odonates

Pour l'observation de ce groupe faunistique, le protocole STELLI est utilisé. C'est un protocole par saturation à raison d'une présence minimale de 30 minutes par secteur. Le changement de secteur ne s'effectue que lorsqu'aucune nouvelle espèce n'est contactée.

Les observations s'effectuent dans les milieux les plus favorables (fossés humides) mais également dans les zones de repos ou de déplacement (arbres, haies, hautes herbes) ainsi que dans les zones de chasse et de reproduction.

Le protocole n'est mis en place qu'en cas de présence d'odonates sur le secteur d'étude.

I. Orthoptères

L'observation de ce groupe se base sur un cheminement dans les zones d'habitats favorables et une identification des espèces rencontrées de vue (photographies...) ou par capture (filet).

Certaines espèces difficilement distinctives (exemple : distinction entre le criquet mélodieux et le criquet duettiste) sont identifiées à partir de leur chant.

Les observations se feront dans les milieux les plus favorables (herbes sèches, broussailles, gazon non tondu...).

J. Chiroptères

Une recherche de gîte est effectuée sur la zone d'étude.

Deux types de gîtes potentiels peuvent être rencontrés :

- Cavités arboricoles,
- Fissures des fronts de taille.

L'intérêt des arbres présents pour le gîte des chiroptères arboricoles est évalué : (arbres de gros diamètre, cavités, écorces décollées, ...) et l'intérêt des fronts de taille pour les espèces rupestres et anthropophiles. Les cavités et anfractuosités favorables facilement accessibles sont inspectées pour rechercher des chiroptères ou des indices de présence.

Ces inspections ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Des chiroptères peuvent être inaccessibles.

Les observations de chiroptères ou d'indices de présence (guano, restes de repas, ...) sont localisées au GPS. L'espèce concernée et le nombre d'individus observés sont notés.

I.2.4. Résultats des inventaires

A. Habitats

La visite de terrain a permis de mettre en évidence 6 habitats :

■ **E2.64 : Pelouses des parcs**

« Pelouses, généralement tondues, composées de graminées indigènes ou parfois exotiques, constituant des éléments des parcs urbains. »

Cet habitat est très présent sur la zone d'étude. Il est caractérisé par une pelouse semée et entretenue par tonte régulière.

■ **FB.31 : Vergers d'arbustes et d'arbres bas**

« Plantations d'arbres nains, d'arbustes, d'espaliers ou de plantes grimpantes ligneuses pérennes, autres que les vignobles et les plantations de thé, cultivés pour leurs fruits ou leurs fleurs, et créant aussi un couvert arbustif permanent. Ils comprennent notamment les espaliers de différentes Rosacées et d'arbustes à baies. »

Cet habitat se rencontre au droit des bâtiments d'activités. Il sert d'ombrage et aide à partager les espaces.

■ **FB.32 : Plantations d'arbustes ornementaux**

Pas de description d'Eunis.

Cet habitat est caractérisé par les haies d'ornement à l'Est et au Nord-Est de la zone d'étude.

De plus petites formations sont observées au sein de la zone d'étude pour séparer des bâtiments ou des espaces.

■ **G5.1 : Alignements d'arbres**

« Alignements plus ou moins ininterrompus d'arbres formant des bandes à l'intérieur d'une mosaïque d'habitats herbeux ou de cultures ou le long des routes, généralement utilisés comme abri ou ombrage. »

Cet habitat est rencontré vers les aires de stationnement des véhicules du personnel des bâtiments d'activités de la zone d'étude.

■ **J1.41 : Unités commerciales urbaines et suburbaines**

« Constructions situées dans des sites utilisés à des fins industrielles ou commerciales. Elles comprennent les immeubles de bureaux. »

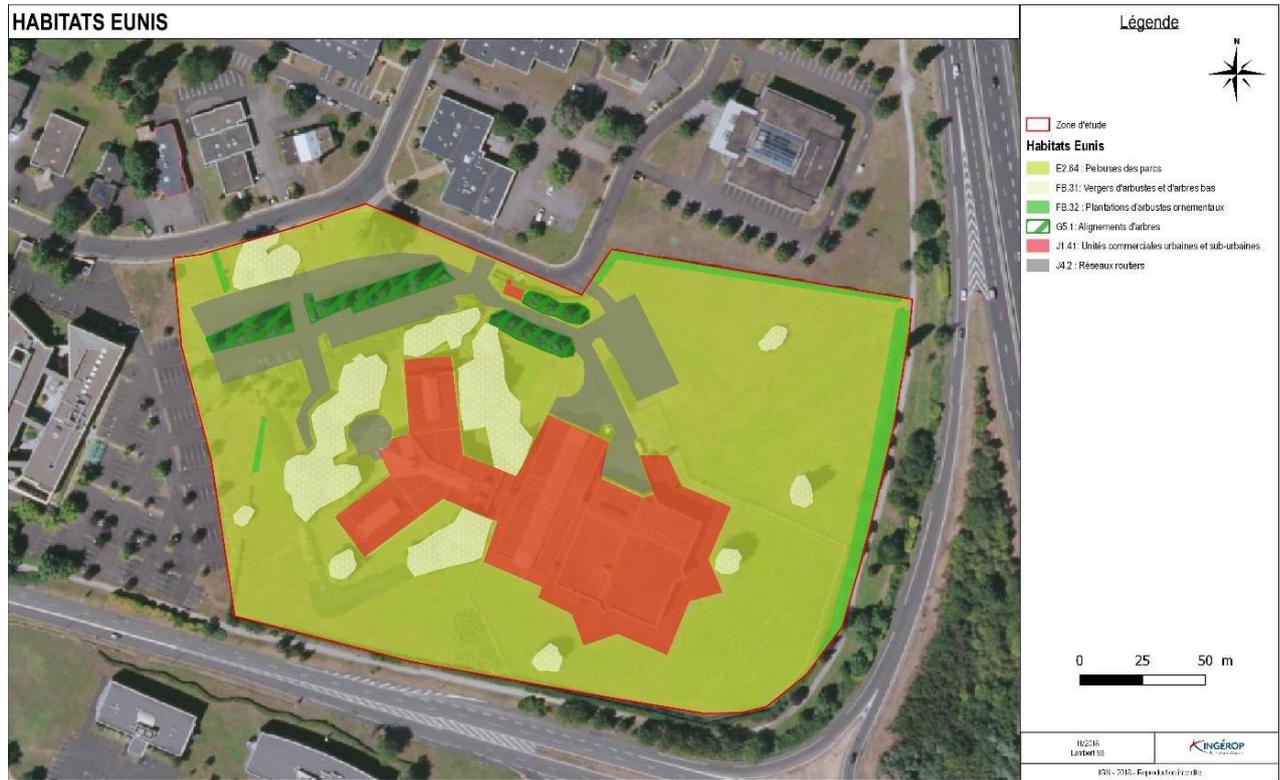
Cet habitat est caractérisé par l'implantation du siège du Crédit Agricole Auvergne.

■ **J4.2 : Réseaux routiers**

« Infrastructures routières et de stationnement et leur environnement immédiat hautement perturbé, qui peut être des accotements ou des bas-côtés. »

Cet habitat concerne les voiries de desserte à la zone d'étude et les espaces de stationnement pour les véhicules du personnel travaillant dans l'espace bureautique.

Figure 2 : Habitats EUNIS



■ **Zone humide**

Aucune zone humide n'a été rencontrée sur la zone d'étude.

B. Flore

Les espèces contactées sont toutes des espèces d'ornement. 10 espèces ont été rencontrées. Aucune ne présente de sensibilités.

Synthèse des espèces floristiques recensées						
Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Protection nationale	Protection régionale	Intrêt local
Salicaceae	Peuplier commun noir, Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	-	-	-	-
Rosacées	Pyracantha	<i>Pyracantha sp</i>	-	-	-	-
Adoxaceae	Sureau noir, Sampéchier	<i>Sambucus nigra</i>	-	-	-	-
Salicaceae	Saule blanc, Saule commun	<i>Salix alba</i>	-	-	-	-
Cornaceae	Cornouiller sanguin, Sanguine	<i>Cornus sanguinea</i>	-	-	-	-
Celastraceae	Bonnet-d'évêque	<i>Euonymus europaeus</i>	-	-	-	-
Pinaceae	Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i>	-	-	-	-
Betulaceae	Noisetier, Avelinier	<i>Corylus avellana</i>	-	-	-	-
Platanaceae	Platane d'Espagne	<i>Platanus hybrida</i>	-	-	-	-
Rosaceae	Laurier-cerise, Laurier-palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	-	-	-	-

C. Avifaune

13 espèces ont été contactées. Il s'agit d'un cortège classique des milieux interstitiels. Les individus exploitent les haies étagées présentes sur les limites du site. De nombreuses essences à baies sont présentes, ceci renforce leurs intérêts vis-à-vis de ce taxon.

Rouge-queue noir (prise sur site)



Rougegorge (prise sur site)



Ingérop, 2018

Synthèse des protections en vigueur pour les oiseaux observés										
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux hivernant de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux de passage de France métropolitaine	Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne	Liste rouge des oiseaux en hivernage d'Auvergne	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Bern	Convention de Bonn
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	-	NA	LC	Aucune données	Article 2	-	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 5	II/2	III	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	NA	NA	NT	Aucune données	Article 1	-	II	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	NA	-	LC	Aucune données	-	II/2	-	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	II
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier	LC	NA	NA	LC	Aucune données	-	-	-	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	-	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	Aucune données	-	II/2	-	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Aucune données	Article 1	-	II	II
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NA	-	LC	Aucune données	Article 1	-	II	-

D. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé. Aucun habitat favorable à ce taxon n'a été relevé.

E. Reptiles

Aucun reptile n'a été contacté. La zone présente très peu de zones favorables à la thermorégulation de ce taxon.

F. Mammifères terrestres

Des trous de rongeurs ont été vus au Nord-Est de la zone d'étude. En l'absence de contact visuel il est impossible de définir l'espèce.

G. Rhopalocères

Aucun papillon n'a été contacté. La zone d'étude ne présente pas d'espèces végétales mellifères pouvant la rendre attractive pour ce taxon.

H. Odonates

Aucune libellule n'a été observés. Aucun habitat favorable à ce taxon n'a été relevé.

I. Orthoptères

Aucun orthoptère n'a été observé. Les espaces interstitiels tel que les espaces engazonnés et les espaces verts peuvent présenter un intérêt pour ce taxon.

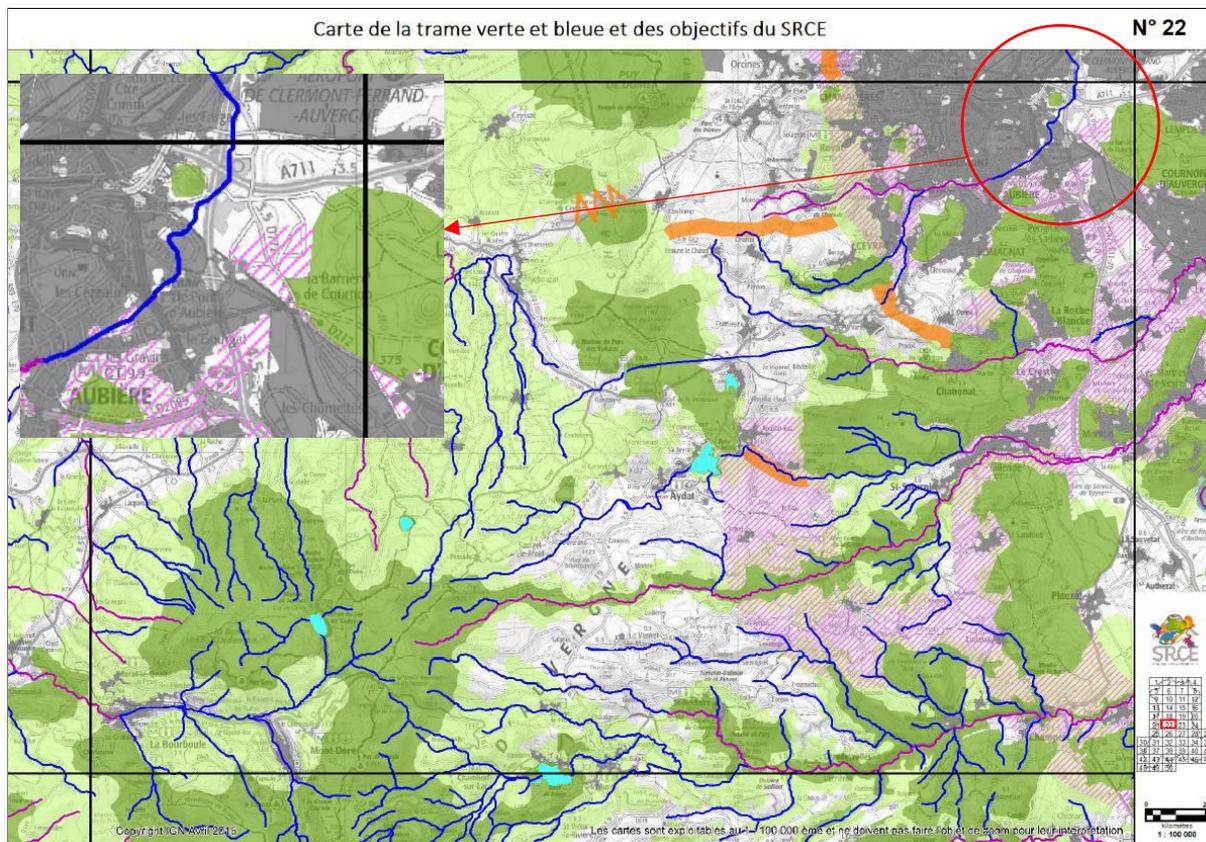
J. Chiroptères

Aucun gîte n'a été relevé sur la zone d'étude, ainsi qu'aucune trace d'occupation.

I.2.5. Corridor écologique

A. Schéma Régional de la Cohérence Écologique de l'Auvergne (SRCE Auvergne)

Figure 3 : Extrait du SRCE Auvergne



Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité à préserver
-  Corridors écologiques diffus à préserver
-  Corridors écologiques linéaires à remettre en bon état
-  Corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état (probabilité de présence de milieux thermophiles)
-  Corridors écologiques à préciser (transparence écologique de l'infrastructure à étudier/améliorer)

Bandes enherbées (L211-14 CE) non cartographiées à l'échelle du 1/100 000

Trame bleue

-  Plans d'eau à préserver
-  Cours d'eau à préserver
-  Cours d'eau à remettre en bon état
-  Espaces de mobilité des cours d'eau à préserver ou à remettre en bon état

Autres

-  Zones urbaines denses
-  Dalles de découpage des cartes

Zones humides : non cartographiées à l'échelle du 1/100 000. A cartographier localement.

L'analyse du SRCE Auvergne indique que la zone d'étude se situe au droit de zones urbaines denses. Des corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état sont présent au-delà de l'A75 et de l'Avenue Ernest Cristal. Cependant ces deux axes constituent des corridors barrière infranchissables (excepté pour l'avifaune et les chiroptères). Le ruisseau de l'Artière localisée à l'Est de la zone d'étude et s'écoulant dans un axe Sud-Nord est indiqué comme devant être préservée.

Deux réservoirs de biodiversité sont également identifiés. Celui pouvant se connecter à la zone d'étude est localisé au Nord, à l'angle formé par l'A711 et l'A75.

B. Corridors locaux

Comme identifié par le SCRE Auvergne, la zone d'étude se localise dans un secteur très contraint par les occupations anthropiques. Ainsi les espaces naturels sont réduits à des espaces verts ; l'A75 et l'avenue Ernest Cristal constituent des obstacles aux déplacements des espèces et à la connexion avec des réservoirs de biodiversité.

La zone d'étude est donc imperméable à tout échange avec son environnement.

I.2.6. Synthèse des résultats des inventaires

Aucune sensibilité n'a été relevée sur la zone d'étude. Seulement 13 espèces d'oiseaux et 10 espèces végétales ont été contactées.

La zone d'étude est enclavée dans un tissu urbain dense avec pour limite Est l'A75, constituant un corridor barrière infranchissable (excepté oiseaux et chiroptères), la zone d'étude est donc imperméable à tout échange avec son environnement.

I.3.Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

I.3.1. Localisation des sites Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 ne concerne directement les abords du projet.

Au vu de l'insertion très urbaine de la zone d'étude un périmètre de 6 km a été retenu.

Un site Natura 2000 est présent dans ce périmètre. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (FR8301035). C'est un ensemble de sites se répartissant dans les 4 grandes directions cardinales autour de la zone d'étude. Le site le plus proche se situe à 1,7 km au Nord.

Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000

LOCALISATION DES SITES NATURA 2000



I.3.2. Site Natura 2000 ZSC « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes »

A. Qualité et importance

Ce site regroupe deux grands types de milieux : les gorges profondes qui relient le massif du Sancy aux Limagnes et les formations volcaniques développées au cœur de cette dernière ainsi que les coteaux calcaires de cette zone.

Ce site est constitué d'une très grande diversité de pelouses sèches et de milieux rocheux. La présence de prés salés continentaux, habitats très rares en France est également à noter.

En contraste, de nombreuses gorges encaissées humides sont répertoriées. Cette diversité permet de concentrer géographiquement une grande diversité d'habitats qui doivent rester connectés au sein d'une unité cohérente.

B. Vulnérabilité

La faible superficie des zones salées rend ces milieux très fragiles.

Le changement des pratiques agricoles sur les coteaux secs (abandon, intensification ou plantation) modifie leurs équilibres et peuvent entraîner une perte de diversité.

L'étalement urbain et leur densification sont également un risque pour ces milieux sensibles aux changements.

C. Habitat

Code - intitulé	Superficie (ha)	Conservation	Présence dans la zone d'étude
1340 - Prés-salés intérieurs *	1,62	Excellente	NON
150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,94	Bonne	NON
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,41	Bonne	NON
4030 - Landes sèches européennes	18,24	Moyenne	NON
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	47	Excellente	NON
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *	1,29	Excellente	NON
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) *	73,61	Bonne	NON
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1,73	Moyenne	NON
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	2,23	Bonne	NON
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	23,42	Excellente	NON
8220 - Pentés rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	13,3	Excellente	NON
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	41,07	Excellente	NON
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	82,57	Excellente	NON
91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	0,37	Bonne	NON
9180 - Forêts de pentés, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	3,65	Excellente	NON

* Habitat prioritaire

D. Espèces

Code / Nom	Présence dans la zone d'étude
1303 - Rhinolophus hipposideros – Petit rhinolophe – Chauve-souris	NON
1304 - Rhinolophus ferrumequinum - Grand rhinolophe – Chauve-souris	NON
1308 - Barbastella barbastellus – Barbastelle d'Europe	NON
1321 - Myotis emarginatus – Murin à oreilles échancrées	NON
1324 - Myotis myotis – Grand murin	NON
1355 - Lutra lutra – Loutre d'Europe - Mammifères	NON
1166 - Triturus cristatus – Triton crêté - Amphibiens	NON
1096 - Lampetra planeri – Lamproie de Planer - Poisson	NON
1106 - Salmo salar - Saumon de l'Atlantique - Poisson	NON
5316 - Cottus duranii - Chabot d'Auvergne - Poisson	NON
1060 - Lycaena dispar – Cuivré des marais – Papillons	NON
1065 - Euphydryas aurinia - Damier de la succise - Papillon	NON
1074 - Eriogaster catax - Laineuse du Prunellier - Papillon	NON
1083 - Lucanus cervus – Lucane cerf-volant - Coleoptère	NON

I.3.3. Évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000

A. Effets directs

Le projet n'intercepte pas le réseau écologique européen Natura 2000. En effet, il s'inscrit à plus de 1,7 km de tout site Natura 2000. Le projet n'aura donc pas d'effet d'emprise sur les sites Natura 2000 et sur les habitats naturels qui les composent.

Ce constat est renforcé par le fait qu'aucun des habitats communautaires ayant permis la désignation des sites Natura 2000 n'est rencontré dans la zone d'étude.

Le projet, de par ses caractéristiques, ne sera pas à même de modifier les différentes connexions écologiques existantes. Ainsi, l'opération ne conduit pas à un effet de coupure des sites Natura 2000.

Le projet n'ayant ni effet d'emprise ni effet de coupure supplémentaire, il n'y aura pas d'effets directs sur les sites Natura 2000 et sur les habitats qui composent ces sites.

B. Effets indirects

Étant situés à *minima* à 1,7 km l'un de l'autre, et séparé par de grands axes de communication et une très forte densité urbaine, le lien écologique entre la zone d'étude et le site Natura 2000 est peu évident. Ainsi, seules des espèces à fort pouvoir de déplacement pourront fréquenter et utiliser à la fois la zone d'étude et le site Natura 2000.

C'est le cas de plusieurs espèces d'oiseaux. Néanmoins, au vu des habitats rencontrés, la zone d'étude ne constitue en aucun cas une zone d'importance pour les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site Natura 2000.

À la vue de ces éléments, le projet aura des effets négligeables sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 étudié.

I.3.4. Synthèse des incidences du projet sur l'état de conservation des sites

Au regard des atteintes négligeables sur les espèces d'intérêts communautaires, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence notable sur les sites Natura 2000 énumérés ci-dessus.

Le projet ne portera donc pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site ZSC « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » (FR8301035).

II. ANNEXE 2 : EFFET DU PROJET SUR LES DÉPLACEMENTS

Ce chapitre présente les caractéristiques du territoire en matière déplacements puis identifie l'impact attendu du projet.

II.1. Document de planification des déplacements

II.1.1. Plan de Déplacements d'Entreprise ou d'Administration

A. Objectifs

- Améliorer l'accessibilité des entreprises et administrations
- Limiter l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et déplacement professionnels.
- Proposer aux employés des solutions de transports plus respectueux de l'environnement comme le covoiturage, la marche à pied, le vélo, le télétravail, l'utilisation des transports en commun ...

B. Quelques chiffres de l'agglomération clermontoise

- 79% des déplacements domicile-travail se font en voiture,
- 15 établissements ont déjà signé une convention PDE sur l'agglomération clermontoise (Michelin, La Poste, la Ville de Clermont-Ferrand, le Conseil Départemental, France télécom ...),
- 30 000 salariés sont concernés par ces nouvelles mesures.

II.1.2. Plan de déplacement urbain

Le Plan de Déplacement Urbains de l'Agglomération Clermontoise a été approuvé le 07 juin 2011.

A. Les objectifs

- Améliorer l'attractivité des transports collectifs à l'échelle du Plan de Transports Urbains,
- Promouvoir les modes doux,
- Organiser le réseau de voiries et améliorer la sécurité,
- Mettre en œuvre une politique globale et cohérente de stationnement,
- Rationaliser le transport de marchandises et les livraisons,
- Développer les Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA),

Figure 5 : Plan de déplacement urbain de l'agglomération clermontoise



II.2. Les axes de transport au droit du site

La zone d'implantation du projet se localise au droit du quartier de la Pardieu. Elle s'insère dans le Parc technologique homonyme.

Le quartier est doté d'une identité forte, il compte en effet des enseignes nationales majeures (Décathlon, Conforama, Darty), une pépinière d'entreprises, des entreprises du système bancaire (siège du Crédit agricole, Société générale) et des entreprises de services. Ce pôle est donc purement commercial.

Le lycée Lafayette est également présent non loin du site d'implantation.

Au Nord, la gare de la Pardieu permet une connexion directe et rapide avec le centre-ville de Clermont-Ferrand.

II.2.1. Transports en commun

A. Intermodalité de la gare Pardieu

Elle est connectée au réseau de transports publics clermontois grâce à la station de tramway « La Pardieu Gare », qui est le terminus de la ligne A. Cela permet un accès direct aux étudiants désirant rejoindre le campus des Cézeaux. Elle dessert également le parc technologique de La Pardieu, à proximité le Lycée Lafayette, et la zone commerciale de la Pardieu.

B. Parking relais

Un parking relais de 120 places est aménagé non loin de la gare pardieu, rue Jean Claret.

C. Ligne de tramway

Deux arrêts sur la ligne A sont présent à proximité du site d'implantation :

- La gare Pardieu,
- Le lycée Lafayette.

D. Ligne de bus

Trois lignes de bus desservent le site d'implantation :

- Ligne C
 - 2 arrêts sur l'Avenue Ernest Cristal,
 - La gare Pardieu,
 - Le lycée Lafayette.
- La ligne 22
 - 2 arrêts sur l'Avenue Ernest Cristal,
 - La gare Pardieu,
 - Le lycée Lafayette.

- La ligne 23
 - 2 arrêts sur l'Avenue Ernest Cristal,
 - La gare Pardieu,
 - Le lycée Lafayette.

II.2.2. Réseaux routiers structurant

Le site d'implantation est desservi par trois axes majeurs :

- L'A75,
- La RN89,
- La RD765.

A. A75

L'autoroute A75, dite La Méridienne, est une autoroute à 2x2 voies reliant Clermont-Ferrand à Béziers, dans le prolongement de l'A71. Elle est gérée par la direction interdépartementale des routes (DIR) du Massif central.

La sortie n°1 « Billom/Cournon/La Pardieu » dessert de manière directe le parc technologique de la Pardieu par son côté Est.

B. RN89

La RN89, était une route nationale française reliant Lyon à Bordeaux.

Elle dessert le parc par son côté Ouest via son raccordement sur la RD765 sur le boulevard Robert Schuman puis la rue Ernest Cristal.

C. RD765

D'une longueur de 6 km, elle traverse Clermont-Ferrand dans un axe Nord-Ouest / Sud-Est et se termine sur la rue Ernest Cristal.

Le site bénéficie d'une implantation à proximité des axes majeurs de transports et il bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun.

II.3. Induction de trafic liée au projet

Le projet prévoit environ 35 500 m² de surface de plancher d'activités sur une surface totale d'environ 27 500 m².

En prenant pour hypothèses du CEREMA qui donne comme ratio pour les activités tertiaires d'environ 30 à 150 emplois à l'hectare de zone d'activités, le projet va ainsi générer de 183 à 916 emplois et donc 183 à 916 déplacements supplémentaires.

Or, la zone est bien desservie en transports en commun et des plans de déplacements entreprises peuvent être mis en œuvre au sein des futures activités. De plus, le projet prévoit 137 places de stationnement supplémentaires.

Ainsi, on peut estimer que l'induction de trafic sera faible (<500 veh/j) au regard de la capacité de circulation de l'avenue Ernest Cristal et de l'A75, des places de stationnement offertes ainsi que des trafics déjà générés par les activités existantes et le trafic existant déjà sur ces infrastructures.